



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Algerie

Question écrite n° 9262

Texte de la question

M. Claude Dhinnin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les informations selon lesquelles l'Algérie qui a bénéficié, au titre de l'année 1993, d'une aide de six milliards de francs de la France, n'a lancé, à ce jour, aucun projet économique relatif à cette aide. Il lui demande de lui préciser la nature et les perspectives des initiatives que la France envisage de prendre à cet égard.

Texte de la réponse

En 1993, la France a mis en place des financements à moyen et long terme sur l'Algérie pour 6,350 milliards de francs. L'ensemble se décompose en un protocole de 1,350 milliard et des crédits commerciaux garantis pour 5 milliards. Nous nous sommes d'abord efforcés de financer des importations de produits de première nécessité pour la population algérienne : nous avons ainsi fait un effort particulier dans les secteurs agro-alimentaire et pharmaceutique où les pénuries sont les plus importantes. Nous avons également favorisé les importations par les entreprises algériennes de pièces détachées et de biens d'équipement qui permettent d'assurer la maintenance de leur outil industriel. Enfin, pour améliorer l'état de la balance des paiements algériens et assurer la modernisation de l'économie, nous avons facilité les investissements dans le domaine des hydrocarbures et de l'industrie. Aujourd'hui, seuls 200 millions de francs n'ont pu être imputés car ils concernent soit des investissements (promotion notamment du partenariat franco-algérien) soit des prestations à réaliser en Algérie dans des régions où la sécurité des biens et des personnes est difficile à assurer.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9262

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4536

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1103